

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 12 FÉVRIER 2018, À 19 H 00, À SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard, maire-suppléant
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général et greffier : Jean-Pierre Cassivi

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 02.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE 10 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2018, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2018.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR INTÉRIMAIRE DU SERVICE INCENDIE ET D'UN CAPITAINE DES POMPIERS.

10. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT LES RÈGLEMENTS 08-331 ET 10-341.
11. SUBVENTION - AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL.
12. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME NORDA STELO - RÉALISATION D'UN AUDIT ET PRODUCTION D'UN AVIS DE CONFORMITÉ.
13. FORMATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.
14. PAIEMENT DE LA FACTURE 0235779 DE LA FIRME NORDA STELO - ÉTUDE DE FAISABILITÉ STRUCTURALE.
15. RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.
16. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.A.D.C. DE GASPÉ.
17. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE VALLÉE - RÉF. : PROJET DE LIEN MARITIME - NORD DE LA GASPÉSIE-ANTICOSTI-BASSE CÔTE-NORD.
18. SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE..
19. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
20. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
21. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout au point 19 - AFFAIRES NOUVELLES - de l'élément suivant :

A) APPUI AU RALLYE CHIC-CHOC.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 15 janvier 2018 et de l'assemblée spéciale du 15 janvier 2018 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 15 janvier 2018 et de l'assemblée spéciale du 15 janvier 2018 soient et sont par les présentes acceptés tel que présentés.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2018, EXCLUANT LES DÉPÔTS-SALAIRES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, soumet pour approbation des membres du Conseil, le bordereau des déboursés pour la période du 10 janvier au 8 février 2018, excluant les dépôts-salaires, qui s'élève à 156 801,05 \$.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 10 janvier au 8 février 2018 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 569 à 624 ainsi que les prélèvements 41 et 42 confirment le paiement des déboursés pour la période du 10 janvier au 8 février 2018 et totalisant le montant de 156 801,05 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JANVIER 2018.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2018 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2018 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 janvier 2018 : 23 465,79 \$

Dépenses :

Au 31 janvier 2018 : 149 339,20 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 janvier 2018 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport d'activités du service des Travaux publics pour le mois de janvier 2018 est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

01. Copie d'un certificat de dépôt à terme de la Ville de Murdochville fait auprès de la Caisse populaire Desjardins Mer et Montagnes.
02. Avis de non conformité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement au camping du lac York .
03. Lettre de monsieur Bernard Deschamps, président-directeur général de la Mutuelle des municipalités du Québec relativement à la part de ristourne accordée à la Ville de Murdochville.
04. Lettre de monsieur Simon Veilleux, ingénieur chez Norda Stelo, relativement à l'aménagement d'une section chauffée au Centre sportif.
05. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé concernant les redevances éoliennes.
06. Lettre de monsieur Bernard Deschamps, président-directeur général de la Mutuelle des municipalités du Québec félicitant madame Roussy pour sa réélection au poste d'administrateur de la Fédération québécoise des Municipalités.
07. Lettre de monsieur Karim Senhaji, ingénieur au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'acceptation de notre programmation de travaux révisée.

9. RÉSOLUTION 18-013 - EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR INTÉRIMAIRE DU SERVICE INCENDIE ET D'UN CAPITAINÉ DES POMPIERS.

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit avoir un directeur du service des Incendies formé tel que le stipule la Loi sur la sécurité incendie.

CONSIDÉRANT QU' il est aussi important qu'un capitaine des pompiers formé soit nommé.

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Minville, directeur du service des Incendies, a quitté ses fonctions le 31 janvier 2018.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur René Robinson soit et est nommé à titre de directeur intérimaire du service Incendies de la Ville de Murdochville, et ce rétroactivement au 1^{er} février 2018.

QUE son salaire annuel soit établi à 5 000 \$, soit un montant mensuel de 416,66 \$.

QUE monsieur André Côté soit et est nommé à titre de capitaine des pompiers du service Incendies de la Ville de Murdochville et ce, rétroactivement au 1^{er} février 2018.

QUE son salaire annuel soit établi à 3 000 \$, soit un montant mensuel de 250,00 \$.

10. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT LES RÈGLEMENTS 08-331 ET 10-341.

Avis de motion est par la présente donné la conseillère, madame Dawn Eden, qu'elle présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement concernant la rémunération des membres du Conseil municipal de la Ville de Murdochville et annulant les règlements 08-331 et 10-341.

11. RÉOLUTION 18-014 - SUBVENTION - AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT QU' une demande de subvention fut envoyée dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018.

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande de subvention (dossier no 00025623-1), une somme de 7 000 \$ fut octroyée à la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit approuver les dépenses d'asphaltage faites le 27 juillet 2017 et le 26 octobre 2017 sur les diverses rues de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville approuve les dépenses d'asphaltage pour un montant de 117 397,68 \$, taxes incluses.

QUE tous les documents relatifs à cette demande de subvention, soit le formulaire V-0321 ainsi que la présente résolution soit et sont transmis au ministère des Transports, de la Mobilité

durable et de l'Électrification des Transports afin de recevoir la subvention accordée.

12. **RÉSOLUTION 18-015 - ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME NORDA STELO - RÉALISATION D'UN AUDIT ET PRODUCTION D'UN AVIS DE CONFORMITÉ.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a installé et opéré des installations de collecte et de traitement des eaux usées d'origine domestique pour les 15 terrains de l'agrandissement du terrain de camping et pour les chalets 6 à 10 sans autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC exige que la Ville de Murdochville régularise cette situation.

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Norda Stelo au coût de 13 100 \$, plus taxes applicables, pour la réalisation d'un audit et la production d'un avis de conformité relativement à ces installations septiques.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde à la firme Norda Stelo inc. le contrat de réalisation d'un audit et de production d'un avis de conformité relativement aux installations septiques ci-haut décrites (15 nouveaux terrains et chalets 6 à 10) et ce, au coût de 13 100 \$, plus taxes applicables.

13. **RÉSOLUTION 18-016- FORMATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un comité consultatif d'urbanisme dans une Municipalité.

CONSIDÉRANT le départ de deux des membres siégeant actuellement au Comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT l'article 6 du règlement 92-250 qui stipule que le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé de deux (2) élus et de trois (3) personnes choisies parmi les contribuables qui résident à Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conseillère, madame Dawn Eden, et le conseiller, monsieur Pierre-Marie Smith, soient et sont par les présentes nommés pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme.

QUE madame Manon Lawrence et messieurs Réjean Appleby et Nelson Martin soient et sont nommés pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme.

14. RÉSOLUTION 18-017 - PAIEMENT DE LA FACTURE 0235779 DE LA FIRME NORDA STELO - ÉTUDE DE FAISABILITÉ STRUCTURALE.

CONSIDÉRANT la résolution 18-006.

CONSIDÉRANT QU' une étude de faisabilité structurale était essentielle avant d'entreprendre la construction d'une section chauffée et isolée à l'aréna du Centre sportif.

CONSIDÉRANT QUE cette étude de faisabilité structurale s'avère positive.

CONSIDÉRANT la facture 0235779 de la firme Norda Stelo au montant de 1 379,70 \$, taxes incluses, pour cette étude de faisabilité structurale.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville acquitte la facture 0235779 de la firme Norda Stelo au montant de 1 379,70 \$, taxes incluses.

QUE la Ville de Murdochville aille de l'avant avec la construction de l'aire chauffée et isolée de l'aréna du Centre sportif.

15. RÉSOLUTION 18-018 - RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT COPPER ET À ÉNERGIE ÉOLIENNE DU MONT MILLER VS DÉCISION DU COMITÉ DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT la liste de recommandations déposée par le comité de contribution volontaire pour l'octroi d'un don provenant de l'enveloppe 2017.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie éolienne du Mont Copper le versement des sommes suivantes :

- Cercle des Fermières (ateliers enfants et aînés) : 100,00 \$
- Club des petits déjeuners (salle communautaire) : 100,60 \$
- Maison des Jeunes (repas - voyage) : 200,00 \$
- Marie-France Bergeron (Défi Moi pour Toi) : 125,00 \$
- Relais pour la vie (relais du 2 juin 2018) : 250 ,00 \$

QUE la Ville de Murdochville recommande à Énergie éolienne du Mont-Miller le versement des sommes suivantes :

- Cercle des Fermières (ateliers enfants et aînés) : 100,00 \$
- Club des petits déjeuners (salle communautaire) : 100,60 \$
- Maison des Jeunes (repas - voyage) : 200,00 \$
- Marie-France Bergeron (Défi Moi pour Toi) : 125,00 \$
- Relais pour la vie (relais du 2 juin 2018) : 250 ,00 \$

16. RÉSOLUTION 18-019 - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.A.D.C. DE GASPÉ.

CONSIDÉRANT QU' il est important qu'un membre du Conseil municipal de la Ville de Murdochville siège au sein du Conseil d'administration de la S.A.D.C. de Gaspé.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller, monsieur Daniel Fournier soit et est nommé afin de siéger au sein du Conseil d'administration de la S.A.D.C. de Gaspé à titre de représentant de la Municipalité de Murdochville.

17. RÉSOLUTION 18-020 - APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE - RÉF. : PROJET DE LIEN MARITIME - NORD DE LA GASPÉSIE-ANTICOSTI-BASSE CÔTE-NORD.

CONSIDÉRANT QUE le Premier ministre, monsieur Philippe Couillard, a annoncé une nouvelle étude afin de créer un lien maritime visant le désenclavement de l'île d'Anticosti.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grande-Vallée est l'initiatrice du projet de lien maritime.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grande-Vallée travaille sur ce projet depuis plus de 25 ans.

CONSIDÉRANT QUE Grande-Vallée a déjà un lien maritime Anticosti depuis 4 ans (forêts et approvisionnement).

CONSIDÉRANT QUE Grande-Vallée offre la distance la plus courte entre la côte gaspésienne et l'île d'Anticosti.

CONSIDÉRANT la location géographique stratégique de Grande-Vallée (M.R.C. La Côte-de-Gaspé et M.R.C. Haute-Gaspésie).

CONSIDÉRANT QUE le port d'attache à partir de Grande-Vallée apporterait des retombées économiques importantes pour les municipalités de l'Estran, Murdochville et pour l'ensemble des deux (2) M.R.C. soit La Côte-de-Gaspé et Haute-Gaspésie.

CONSIDÉRANT QUE ce lien maritime, ayant comme port d'attache Grande-Vallée, permettrait de consolider et de développer l'industrie touristique de l'ensemble des deux (2) M.R.C., soit La Côte-de-Gaspé et Haute-Gaspésie.

CONSIDÉRANT QUE ce lien maritime, ayant comme port d'attache Grande-Vallée, apporterait des opportunités d'affaires et de développement sur tout le territoire des deux (2) M.R.C.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville appuie la candidature de la Municipalité de Grande-Vallée en tant que port d'attache gaspésien du lien maritime Gaspésie-Anticosti-Basse Côte-Nord

18. RÉSOLUTION 18-021- SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE.

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la persévérance scolaire a lieu du 12 au 16 février 2018.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville et l'ensemble de la communauté murdochvilloise sont fières de souligner l'importance de la persévérance scolaire pour tous les étudiantes et étudiants dans leur cheminement de vie.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville et l'ensemble de la communauté murdochvilloise désirent ardemment encourager la relève à cette notion de persévérance scolaire.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville salue et proclame la semaine du 12 au 16 février 2018 "Semaine de la persévérance scolaire à Murdochville".

19. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉOLUTION 18-022 - APPUI AU RALLYE CHIC-CHOC.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Tremblay, coordonnateur du Challenge Xtreme Elite, désire organiser un rallye à Murdochville.

CONSIDÉRANT l'expérience de monsieur Tremblay dans la planification et l'organisation du Rallye Mékinac, du Rallye La Tuque et du Rallye Saguenay.

CONSIDÉRANT les retombées économiques de cet événement pour les commerçants de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tremblay demande l'appui de la Municipalité relativement à ce projet.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville appuie monsieur Éric Tremblay, coordonnateur du Challenge Xtreme Elite, afin qu'il organise un rallye à Murdochville.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Les questions posées reçoivent une réponse du maire, madame Délisca Ritchie Roussy.

21. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée à 20 h 30.


DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire


JEAN-PIERRE CASSIVI
Directeur général et
greffier